

Initiatives ministérielles

Et nous parlions beaucoup de décentralisation et de responsabilisation. Alors si nous voulons nous reconnaître, il faut avoir une espèce d'esprit d'appartenance pour être capables de prendre en main et de prendre en charge nos obligations.

Moi je suis un de ceux qui a toujours cru que c'est en la décentralisation et la responsabilisation qu'on va réussir à s'en sortir et qu'on va réussir vraiment à se prendre en main.

Malheureusement—et là-dessus je ne suis pas d'accord avec le gouvernement libéral qui a tendance à centraliser, toujours centraliser, et gérer à partir d'en haut, ce qui, à mon avis, est contraire du progrès. Il faut absolument faire en sorte que les gens de la base qui connaissent bien leurs besoins, qui connaissent bien ce qu'ils ont, qui connaissent bien leurs ressources, qui connaissent leurs besoins, qui connaissent bien leur marché, puissent être capables de se prendre en main.

Comment se faire? Je pense que c'est en donnant la responsabilité à des régions plus restreintes. Et c'est dans cet esprit—là que je travaille personnellement sur la table de Partenaires pour l'emploi de la rive sud de Montréal où je suis impliqué depuis très longtemps.

Autre suggestion. Si nous voulons arriver à responsabiliser les gens, il va falloir aussi faire en sorte que nos municipalités aient les ressources nécessaires pour pouvoir s'épanouir et pouvoir donner le nécessaire à nos entreprises qui ont besoin de soutien pour pouvoir se développer.

Encore une fois, qui est le plus près pour pouvoir aider à la création d'emplois pour nos petites et moyennes entreprises? Alors, il faut absolument que ce soit les gens du milieu qui connaissent bien les besoins de nos petites et moyennes entreprises pour pouvoir leur donner le soutien nécessaire pour qu'ils puissent être capables de s'épanouir et créer des emplois.

Tout cela semble, pour le Parti réformiste, quelque chose qui n'est pas important. Pour moi, c'est le contraire, l'esprit d'appartenance, les régions me semblent être quelque chose qu'il faut considérer comme prioritaire si l'on veut vraiment pouvoir continuer à créer des emplois, à s'unir et à travailler ensemble pour améliorer notre sort commun. Alors c'est dans cet esprit—là, au Québec, qu'on a travaillé ou qu'on travaille depuis très longtemps, qu'on a défini des régions; on veut gérer ces régions dans une homogénéité où l'on puisse être capables de se reconnaître, se comprendre, de grandir et de s'épanouir.

Alors, monsieur le Président, je voterai contre cet amendement du Parti réformiste et je souhaite qu'il soit rejeté—et je pense que ça va l'être puisque le gouvernement est contre—dans le but justement de faire en sorte qu'on puisse s'épanouir, créer des emplois et mieux réussir tous ensemble.

• (1605)

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat, pour plusieurs raisons, finalement. J'aimerais tout d'abord mentionner que, si des recommandations ont été faites au sujet du remaniement des délimitations des circonscriptions électorales, c'est que la loi est quand même archaïque, puisqu'elle remonte à 1964. Il est évident que trente ans plus tard les circonstances ont changé. Moi, ce qui m'a le plus fâché dans toute cette histoire, c'est la façon dont la Commission électorale de l'Ontario s'est prise pour nous proposer de nouvelles frontières.

Cette même commission a proposé que chaque comté ait un minimum de 80 000 personnes, et ce, sans tenir compte des affinités régionales ni des distances à parcourir pour que chaque député puisse effectuer un travail convenable auprès de ses commettants. Je pourrais vous donner quelques exemples d'affinités régionales.

Tout d'abord, dans ma région immédiate, qui est l'est du comté, on a divisé cette région en deux, région qui, depuis sa naissance, sa fondation, a toujours partagé la même économie, la même culture et les mêmes programmes sociaux. Enfin, c'est plus qu'une habitude, c'est devenu une tradition que cette région reste ensemble. Elle a donc été divisée en deux; la partie ouest de cette région a été jumelée avec Algoma, qui, finalement, en descendant vers le sud, rejoint le lac Ontario. On y ajoute le nom de Baie James, parce que le comté d'Algoma prend la forme d'un serpent, finalement, en faisant le tour de la région de Timmins pour revenir vers l'est, ensuite vers le nord, pour toucher à la côte ouest de la Baie James. C'est un non-sens, c'est absolument un non-sens!

La deuxième partie a été jumelée à la ville de Timmins, qui serait devenue Timmins—Cochrane. Après avoir consulté les personnes, les dirigeants, les chefs d'entreprise, les dirigeants municipaux, il était évident, à ce moment—là, qu'il n'était absolument pas désirable qu'une petite partie rurale d'un comté soit jumelée à une ville urbaine, pour la simple raison que les commettants, les voteurs de la ville urbaine auraient eu tous les droits sur la petite région rurale, parce que cette même ville urbaine avait à ce moment—là les nombres. Et Dieu sait que les nombres, dans notre pays, ça parle fort éloquentement. Ça c'était pour l'est de mon comté.

Pour l'ouest du comté, c'était un peu la même chose. L'ouest du comté était jumelé au comté existant de Thunder Bay—Nipigon. Les dirigeants municipaux, encore une fois, et les directeurs de Chambres de commerce m'ont fait valoir le point qu'ils désiraient demeurer rural pour justement garder leur identité, pour que cette même identité ne soit pas diluée, ne soit pas perdue à l'intérieur de la très grande ville de Thunder Bay qui compte quelque 100 000 de population.

Ce que je vous dis, monsieur le Président, c'est que la Commission électorale, en faisant sa proposition, c'était à mon avis une provocation purement et simplement, une provocation qui était ignorante des affinités régionales et des distances à parcourir dans le très grand nord de l'Ontario. C'est énorme comme région! Il y a quand même un bout à tout de taxer l'énergie d'un député, et je parle en connaissance de cause, parce que mon comté est le cinquième plus grand au Canada et, évidemment, le plus grand en Ontario.

À partir de tout ceci, la loi est née suite aux représentations faites par tous les partis en Chambre.

• (1610)

C'est une loi qui a été présentée et qui servira finalement à rectifier des inexactitudes flagrantes et désuètes. C'est une loi finalement, d'où naîtra, si l'on veut, un enfant: la prochaine loi qui dictera, qui établira le prochain mandat des commissions électorales à travers le Canada.

Et puis, moi, j'attends avec une très grande impatience—non pas nécessairement parce que c'est mon comté qui était destiné à disparaître—mais parce que deux comtés dans le nord de l'Ontario devaient disparaître. Évidemment, c'est le sud de l'Ontario